

LE FERROVIAIRE A SA VOIE

Bulletin de la coordination



CAPTAGES D'EAU POTABLE : HORS LA LOI, ILS VEULENT LA CHANGER !

Suite de l'article paru dans le FASV #4.

RAPPEL DU CONTEXTE : Le tracé du tunnel de base entre Saint-Jean de Maurienne et Suse montre que des creusements sont prévus sous des périmètres de protection de 17 captages d'eau. En 2020 les travaux étaient donc suspendus par des arrêtés d'utilité publique. Qu'à cela ne tienne, pour sortir de ce blocage, pour TELT, le préfet de Savoie a organisé juste avant l'été 2024 une enquête d'utilité publique visant à autoriser les creusements dans ces zones.

A l'issue de l'enquête, une centaine de contributions ont été faites par le public exprimant une très large majorité d'avis négatifs argumentés contre la révision des dits arrêtés en vigueur. Bien que reconnaissant le sérieux des arguments présentés par les contributeurs concernant les risques de tarissement des sources et la diminution des ressources en eau, le commissaire enquêteur (ancien responsable de l'unité territoriale de Maurienne 1) émet le 14 août 2024 2 un avis favorable à l'allègement des contraintes qui permettraient de creuser le tunnel de base à l'aplomb du périmètre des captages concernés au-delà de 100 m de profondeur.

Pour justifier son avis le commissaire enquêteur s'appuie

sur un argumentaire dans la pure tradition bureaucratique. La DUP du tunnel de base de 2007 étant antérieure aux arrêtés de DUP régissant les captages d'eau potable sur ces communes pris entre 2014 et 2016, il s'agirait donc pour lui de réparer une erreur matérielle ou l'incompétence des services en charge qui auraient dû prendre en compte le Lyon-Turin et éviter la situation absurde où l'Administration connaît l'autorisation de percer les tunnels de TELT en sous-sol, mais interdit par la suite la réalisation de ces mêmes ouvrages souterrains !

Balayés donc les risques pourtant bien réels et avérés du tarissement des captages d'eau potable. À l'appui, il écrit avoir identifié deux types

de contributeurs : ceux qui sont opposés à la réalisation du tunnel ferroviaire, (sous-entendu dont l'avis est biaisé), et ceux qui sont légitimement inquiets sur la pérennité des ressources en eau. Comme si cela était incompatible !!!

Selon lui, la résolution du problème passe, non pas par la protection de l'eau, mais par de la pédagogie et de la communication de TELT envers les personnes atteintes d'éco-anxiété !!!

La prochaine étape sera la décision du Préfet de la Savoie donnant suite ou non à cette affaire, elle fera sans doute jurisprudence, la vigilance et la mobilisation sont plus que jamais d'actualité.

As suivre...



... Et décidément on ne s'ennuie jamais avec TELT, car à peine l'avis favorable au percement du tunnel de base du commissaire enquêteur rendu, nous apprenons le 23 septembre 2024 que TELT lance un appel

d'offre pour l'alimentation en eau potable des communes concernées, pour une valeur de 2,5 millions € sur 6 ans. Ce faisant, à son corps défendant, TELT valide les alertes que les opposants au projet lancent

depuis des années sur les dégâts irréversibles causés aux ressources en eau par ses chantiers.

As suivre... encore

Le Lyon-Turin : un produit périmé

TELT, l'entreprise qui est en charge de la construction du tunnel de base entre Saint-Jean-de-Maurienne et Susa en Italie, s'est installée à la foire de Savoie à Chambéry. Beau stand et nombreuses attractions pour tenter de vendre ce produit présenté comme écologique ! Ces dépenses de communication sont bien sûr payées par les contribuables comme les salaires des communicants prêts à vendre les produits périmés.

Qui envisagerait de remplacer son lave-linge par un nouveau lave-linge conçu il y a plus de 30 ans pour des besoins imaginés il y a 30 ans ?

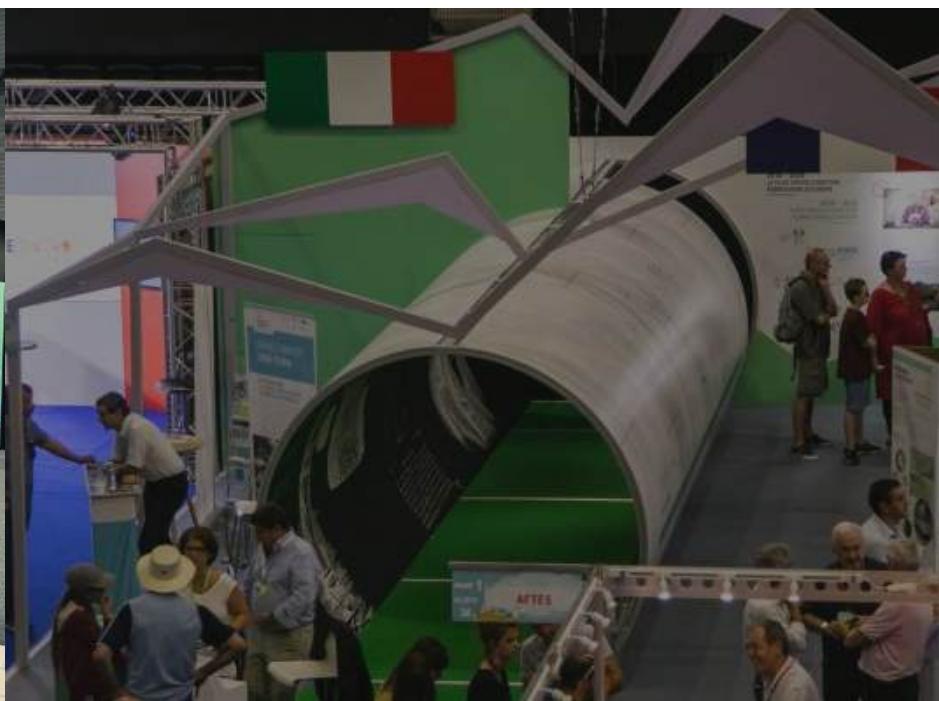
C'est bien le cas du projet Lyon-Turin imaginé pour faire face à de prétendues augmentations de trafics routiers de marchandises mais surtout pour aller plus vite de Chambéry à Paris pour le « besoin » de quelques politiciens pressés et imaginant que Chambéry et la Savoie concurrenceraient Grenoble. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui défendaient bec et ongle un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes et défendent aujourd'hui l'autoroute A69... Leur palmarès c'est un deuxième tube routier au tunnel du Fréjus, fruit d'une triche à l'enquête publique, dont le percement s'est terminé en 2014 et la mise en service était prévue pour 2019... nous sommes en 2024 et l'ouverture à la circulation n'a pas eu lieu, par contre les poids lourds du Mont-Blanc ont bien été détournés vers la Maurienne pendant les travaux dans le tunnel.

Le Lyon-Turin est bien un produit périmé car il table sur l'augmentation des transports et leur accélération

alors que nous savons aujourd'hui que nous devons les diminuer, c'est un projet périmé car il est énergivore, là où nous devons économiser l'énergie, il est périmé car il se fonde sur la délocalisation des productions alors que nous devons les relocaliser et consommer ce que nous produisons, il est périmé car il considère que l'on peut drainer des dizaines de millions de mètres cube d'eau sans avoir à rendre de compte aux générations futures, il est périmé car il polluera de nombreuses années avec ses camions et ses engins de chantiers alors que la voie ferrée existante permet de reporter les marchandises de près d'un million de camion sur des trains !

Chacun·e peut alors comprendre pourquoi un tel projet a besoin de stands dans les foires commerciales... Il y a toujours besoin de faire de la promotion pour vendre les produits périmés.

Participez, vous aussi, et apportez-nous vos avis sur la péremption du projet Lyon-Turin...



Pas de retraite pour les carrières

Comme si les chantiers de la LGV ne suffisaient pas, en Maurienne, les dégâts collatéraux du Lyon-Turin se profilent avec les projets de ré-ouverture ou d'extension de carrières rajoutant au désastre pour l'environnement.

A Modane la ré-ouverture de l'ancienne carrière Socamo est envisagée pour les besoins de TELT, mais au préalable le PLU (plan local d'urbanisme) doit être modifié pour la permettre.

A Saint-Martin La Porte, il s'agit de ré-ouvrir l'ancienne carrière Calypso, mais la société qui doit l'exploiter est en conflit ouvert avec la municipalité, celle-ci a bloqué la piste communale d'accès au site et l'exploitant a porté plainte.

A Saint-Pancrace l'outil d'aménagement du code minier ZSC (zone spéciale de carrière) sera mis en oeuvre pour favoriser et accélérer l'extension de la carrière de gypse existante. Une opportunité pour TELT d'y déposer ses déchets sulfatés.

A chaque fois la société VICAT est à la manœuvre, directement ou indirectement.

Un carnaval chanté à Détrier

Des centaines de choristes de toute la France soutenant les collectifs de lutte contre le projet de ligne à grande vitesse Lyon-Turin devaient initialement se retrouver en Maurienne. Mais à quelques jours de l'événement préparé depuis des mois, le maire ayant mis à disposition un terrain municipal s'est rétracté sous la pression d'élus de communes voisines et des autorités préfectorales. Ces rencontres ont de ce fait été annulées. Cette situation illustre bien les pressions subies au quotidien par les militant·e·s de la vallée.

Leur champs s'élèvent, rien ne les fera terre !

Qu'à cela ne tienne, une parade a été trouvée et les choristes ont pu déambuler en chanson sur la commune de Détrier en Savoie le vendredi 23 août 2024.

Cette fête a été l'occasion de soutenir la commune, ouvertement opposée au projet, et les habitant·e·s du territoire qui seraient fortement impacté·e·s par la construction prévue d'un tunnel sous le massif de Belledonne.

Déguisements colorés et chants du monde entier ont célébré le vivant et l'opposition à ce projet mortifère à travers une déambulation festive et un bal traditionnel.

Des milliards de voix contre 1 voie à 30 milliards

Le chant est utilisé comme moyen de lutte dans un contexte où l'État et le consortium TELT, promoteur du projet, cherchent à faire taire les oppositions.

Les arguments contre ce projet se résument en 5 points :

- Un projet d'un autre siècle, celui de la croissance infinie;
- Un projet inutile : la ligne existante est sous-utilisée;
- Un projet aux conséquences environnementales et sociales désastreuses pour tous les territoires traversés;
- Un projet au coût démesuré qui bloque les investissements urgents et utiles ; ce projet inutile s'élève à 30 milliards d'euros, soit 3 fois le budget des JO 2024 !
- Un projet au bilan carbone négatif pour des dizaines d'année.



Un lieu symbolique

Détrier est la commune d'entrée d'une descenderie qui doit être construite sous le massif de Belledonne, pour l'un des trois tunnels (Belledonne, 20 km - Glandon, 10 km - Chartreuse, 25km) prévus dans ses alentours. Sa construction impacterait tant le paysage et les écosystèmes que les habitant·e·s du territoire. Les agriculteurs et agricultrices, qui contribuent à nourrir et faire vivre la région, risquent l'expropriation.

Le maire de Détrier et son conseil municipal ont eu le courage d'affirmer leur opposition au projet. En France, contrairement à l'Italie, peu de communes osent le faire du fait des pressions subies.

Toujours à Détrier, l'association locale *Belledonne a sa voix* a également organisé le 31 août « Fête z'en toute une montagne », une journée festive, familiale et informative. Certain·e·s participant·e·s ont d'ailleurs eu l'occasion d'approfondir leur connaissance du sujet en allant visiter le 21 septembre les chantiers de Maurienne pour constater les saccages concrets causés par les pelleteuses, grues et autres centrales à béton.



Rendez-vous manqué avec la justice

On se retrouve de bon matin le vendredi 30 août devant le tribunal d'Albertville, un quart d'heure avant l'audience, notre camarade Vermicel qui vient du Rhône sort tout juste du train.

Un petit groupe d'une cinquantaine de militant·e·s solidaires l'attend. Il y a Madame Broccas, avocate au barreau d'Annecy, la presse et la radio locales sont aussi présentes.

A peine le temps de prendre quelques photos qu'il faut déjà se présenter pour confirmer sa présence et son identité. L'affaire du jour concerne une dégradation légère lors d'un blocage de camions à Villardon-Bourget en septembre 2022 du militant activiste, mis en examen pour avoir squatté pendant presque 2 heures sur la cabine d'un camion de l'entreprise Dos Santos, sous-traitant de TELT, évidemment absent à l'audience. Très rapidement, la présidente de l'audience ordonne à notre camarade de se présenter.

A peine l'énoncé de l'affaire prononcé, le parquet et la défense

déclarent que la juridiction qui aurait due être saisie n'est pas le tribunal correctionnel, mais le tribunal de police. L'affaire est ainsi rétrogradée à une simple contravention. Personne ne sait aujourd'hui si elle sera poursuivie.

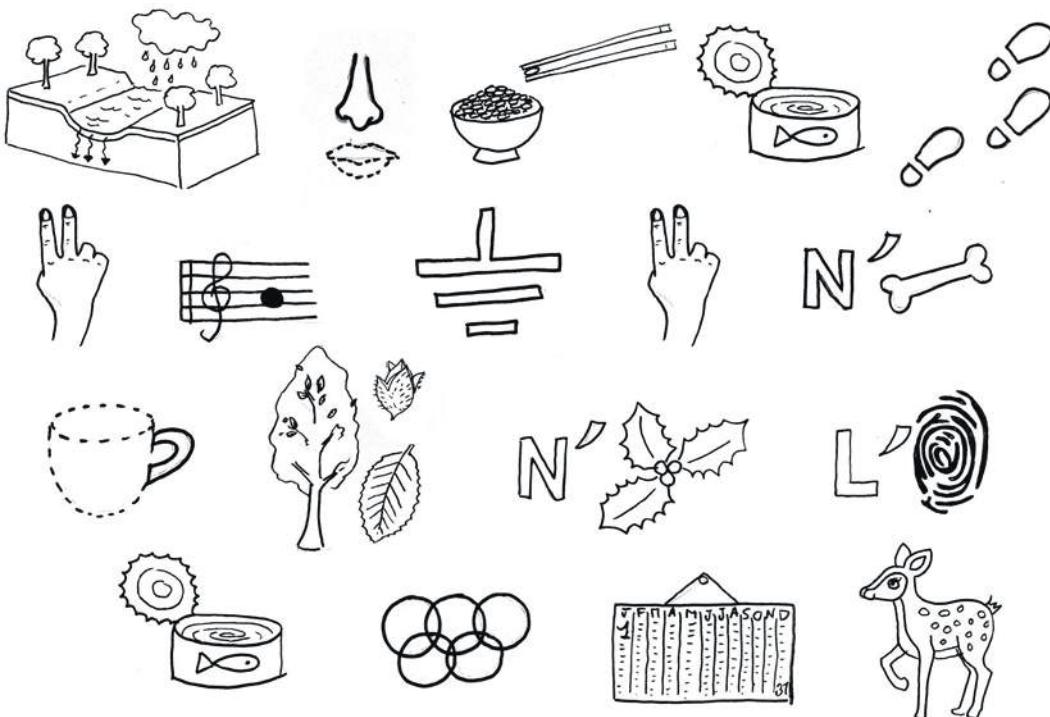


No TAV:

Du 2 au 8 septembre les camarades italien·nes et de Bassines Non Merci ont fait acte commun du marais Poitevin à la lagune de Venise en passant par Montgenèvre et le Val de Suse pour la défense de l'eau.



RÉBUS



Solution des mots croisés du FASV #4

Horizontalement

- 2. Sillons
- 6. Eboulement
- 12. Voussoir
- 18.GPII
- 21. Ballast
- 25. RVB
- 13. Lacrymo
- 14. Descenderie
- 17.Casquette
- 19. Gradient
- 20. Exproprier
- 23. Zizi
- 24. Eau

Verticalement

- 1.Chapelle
- 5.Triage
- 9.Tunnel
- 15.Credenza
- 3.NoTav
- 7.Gares
- 10.Venaus
- 16.Mafia
- 4.Terre
- 8.Karst
- 11.Felicita
- 22.Lobby

LE COIN DES CCLT

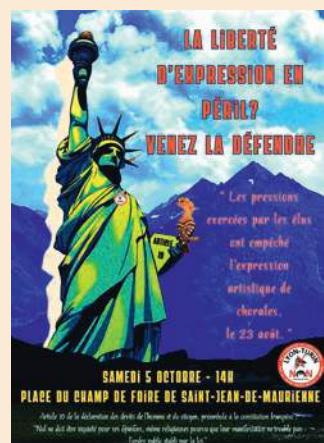
Le 17 septembre, le CCLT Chapareillan

a participé à l'étape du Tour Alternatiba



Le samedi 5 octobre, manifestation à Saint-Jean-de Maurienne

pour défendre la liberté d'expression suite aux interdictions de cet été pour la venue des chorales nomades.



Le samedi 19 octobre, Etape de l'info tour au Grand Bivouac d'Albertville.

